

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
Auszug aus dem Beratungsregister
du collège échevinal de CLERVAUX
Séance du 9 juillet 2024

Présents G.Keipes, bourgmestre
E.Eicher, échevin
G.Glod, échevin

Assiste : M. Keiffer, secrétaire

Absents a)excusé:
b)sans motif: -

OBJET: Règlement de la circulation - Modification temporaire du 10 au 19 juillet 2024
Heinerscheid, Huserknapp

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu le règlement communal de la circulation ;

Considérant que l'entreprise Weber & Cie S.à r.l. procédera du 10 au 19 juillet 2024 à des travaux d'entretien dans la rue « Huserknapp » à Heinerscheid ;

Considérant que ces travaux nécessitent que la bande de stationnement qui est marquée en rouge sur l'esquisse qui fait partie intégrante du présent règlement de circulation soit barrée pour la période indiquée ;

Considérant qu'une signalisation appropriée sera mise en place dans la rue indiquée ;

Considérant que l'effet de ce règlement excédera la durée de 72 heures et devra être confirmé par le conseil communal ;

décide à l'unanimité :

Art. 1. En raison de travaux d'entretien dans la rue « Huserknapp » à Heinerscheid, la bande de stationnement qui est marquée en rouge sur l'esquisse qui fait partie intégrante du présent règlement de circulation sera barrée pour la période du 10 au 19 juillet 2024.

Art. 2. La réglementation ci-dessus sera indiquée par une signalisation appropriée et restera en vigueur jusqu'à la fin de l'activité en question.

Art. 3. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 susvisée, tel que cet article a été modifié par la loi du 13 juin 1994 susvisée.

Clervaux, date que dessus. Suivent les signatures.

Pour extrait conforme

(s)le bourgmestre

(s)le secrétaire



